

Rectificatif au rapport du Conseil d'administration sur les projets de résolutions figurant dans le document d'enregistrement universel 2024

10^{ème} résolution : approbation de la politique de rémunération du président du conseil d'administration et des administrateurs

Les renvois du texte de résolution sont modifiés de la manière suivante : 4.4.1.1 est remplacé par 4.4.1.2, 4.4.1.2 est remplacé par 4.4.1.3 et 4.4.1.4 est remplacé par 4.4.1.5.

11^{ème} résolution : approbation de la politique de rémunération de la directrice générale

Les renvois du texte de résolution sont modifiés de la manière suivante : 4.4.1.1 est remplacé par 4.4.1.2 et 4.4.1.3 est remplacé par 4.4.1.4.

13^{ème} résolution : Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Patrick Bernasconi, Président du Conseil jusqu'au 15 mai 2024

Le renvoi du texte de résolution 4.4.2.1 est remplacé par 4.4.2.2.

14^{ème} résolution : Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Bruno Cavagné, Président du Conseil depuis le 15 mai 2024

Le renvoi du texte de résolution 4.4.2.2 est remplacé par 4.4.2.3.

15^{ème} résolution : Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Madame Christel Zordan, Directrice Générale

Le renvoi du texte de résolution 4.4.2.3 est remplacé par 4.4.2.4.

16^{ème} résolution : nomination d'un commissaire aux comptes en charge de la certification des informations en matière de durabilité

Nous vous informons qu'en application de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce pris en application de la directive (UE) 2022/2464 concernant la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (dite « CSRD »), la Société devrait être tenue de publier un rapport de durabilité ainsi que les informations requises par l'article 8 du règlement UE 2020/852 (dit « Taxonomie ») au niveau consolidé dès 2026, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Dans ce cadre, la Société est tenue de soumettre à la présente Assemblée Générale, la nomination d'un auditeur des informations en matière de durabilité.

Néanmoins, le 26 février 2025 la Commission Européenne a présenté le « paquet Omnibus », ensemble de propositions visant à alléger les contraintes des entreprises en termes de transparence et de responsabilités sociales et environnementales.

La première proposition de directive Omnibus (2025/044) vise à reporter de deux ans l'entrée en vigueur des obligations de publication des rapports de durabilité au titre de CSRD et de Taxonomie pour les entreprises qui n'y étaient pas encore soumises. Elle prévoit un délai de transposition pour les Etats membres jusqu'au 31 décembre 2025, de sorte que la Société ne serait tenue de publier son premier rapport de durabilité qu'en 2028 sur l'exercice 2027.

La seconde proposition de directive Omnibus (2025/0045) vise notamment à restreindre l'obligation de reporting extra-financier de la directive CSRD aux seules sociétés de plus de 1 000 salariés, totalisant un chiffre

d'affaires de 50 millions d'euros ou 25 millions de bilan net, ce qui sortirait la Société du champ d'application de la directive.

En raison d'incertitudes concernant l'adoption des propositions de la Commission Européenne et de leurs transpositions nous vous proposons de nommer, conformément à la recommandation du Comité ESG de la Société et en application des articles L. 821-40 et suivants du Code de commerce, sous réserve de l'application, au 31 décembre 2025, de la directive (UE) 2022/2464 concernant la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (dite « CSRD ») à la Société au titre de l'exercice 2025, **Deloitte & Associés**, ayant son siège social situé 6, place de la Pyramide 92 908 Paris La Défense Cedex, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 572 028 041, en qualité de commissaire aux comptes en charge de la certification des informations en matière de durabilité pour une durée de trois exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui sera appelée à statuer en 2028 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Texte de la 16ème résolution :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, en application des articles L. 821-40 et suivants du Code de commerce, **décide**, sous réserve de l'application, au 31 décembre 2025, de la directive (UE) 2022/2464 concernant la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (dite « CSRD ») à la Société au titre de l'exercice 2025, de nommer Deloitte & Associés, ayant son siège social situé 6, place de la Pyramide 92 908 Paris La Défense Cedex (572 028 041 RCS Nanterre), en qualité de commissaire aux comptes en charge de la certification des informations en matière de durabilité pour une durée de trois (3) exercices venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui sera appelée à statuer en 2028 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Le titre de la 23ème résolution est modifié de la façon suivante : Vingt-troisième résolution : Délégation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des titres de capital donnant, le cas échéant, accès à d'autres titres de capital ou à l'attribution de titres de créance, ainsi que de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital dans la limite de 20% immédiatement ou à terme, à une quotité du capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital